

ENVIRONNEMENT : AUTORISATIONS & PERMIS 2018

CHRISTOPHE DE DONCKER
(*ESHER*)

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2018 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2018/2664/243
ISBN 978-94-03-00225-5
BP/ENVAUT-PI18001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Introduction	V
RÉGION WALLONNE	1
I LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT	3
1. Cadre juridique	3
2. Introduction	13
3. Quand faut-il un permis d'environnement ?	15
3.1. Contextes dans lesquels le permis est requis	15
3.2. Quelles sont les installations classées ?	15
3.3. Quelles sont les démarches à effectuer lors de transformation ou d'extension ?	16
4. Quelles démarches doivent être entreprises en cas de nouveau classement d'établissement existant ?	17
5. Comment constituer le dossier de demande ?	18
5.1. Quel est le contenu de la demande ?	18
5.2. Quel est le montant du droit de dossier ?	19
6. Où et comment introduire la demande ?	20
7. Quelle est la procédure de délivrance du permis d'environnement ?	20
7.1. En quoi consiste la réunion d'information à organiser avant d'introduire la demande de permis ?	20
7.1.1. Quand faut-il organiser une réunion d'information ?	20
7.1.2. Comment la publicité de la réunion est-elle organisée ?	21
7.1.3. Comment est-elle organisée ?	22
7.1.4. Quelles sont les suites de la réunion d'information ?	23
7.2. Qui est l'autorité compétente pour prendre la décision et à laquelle il faut adresser la demande de permis ?	23
7.3. Comment est accusé la réception de la demande ?	25
7.4. Comment se calculent les jours au cours desquels l'autorité doit adresser ses envois dans l'ensemble des procédures ?	27
7.5. Enquête publique	27
7.5.1. Quelles sont les mesures de publicité ?	28
7.5.2. Quelle est la durée de l'enquête publique ?	29
7.5.3. Comment se déroule l'enquête publique ?	30

7.5.4.	Quid si la commune n'accomplit pas convenablement ses obligations ?	31
7.6.	Comment sont sollicités les avis des autorités consultées ?	32
7.7.	Comment le rapport de synthèse est-il rédigé ?	33
7.8.	Dans quel délai la décision est-elle rendue ?	33
7.9.	Quid si la décision n'est pas envoyée dans le délai imparti ?	34
7.10.	Quels sont les éléments d'appréciation qui fondent la décision ?	35
7.11.	De quelle publicité la décision est-elle l'objet ?	35
7.11.1.	Comment est organisée la publicité par affichage ?	36
7.11.2.	Comment le registre des permis est-il tenu ?	37
8.	Quelles sont les particularités de procédure pour les établissements temporaires et d'essai ?	38
8.1.	Qu'est-ce qu'un établissement temporaire ou d'essai ?	38
8.2.	Quelles sont les particularités de procédure ?	39
8.2.1.	Procédure simplifiée	39
8.2.2.	Absence de recours	39
8.3.	Comment demander la prolongation du permis ?	39
8.3.1.	Lorsque le permis porte sur un établissement temporaire	39
8.3.2.	Lorsque la demande porte sur un permis unique délivré en fonction de la date d'expiration d'un permis portant sur un autre établissement	40
8.3.3.	Demande portant sur une éolienne autorisée avant le 1 ^{er} juin 2017	41
9.	Quelles sont les particularités relatives aux établissements mobiles ?	42
10.	Quelles sont les particularités relatives aux établissements « dits Seveso » ?	42
10.1.	Comment constituer le dossier de demande ?	43
10.1.1.	Que contient la notice d'identification des dangers ?	43
10.1.2.	Que contient l'étude de sûreté ?	43
10.1.3.	En cas d'extension ou de transformation ?	44
10.2.	Quelles sont les particularités lors de l'instruction et de la délivrance du permis ?	45
11.	Quelle est la procédure de recours ?	45
11.1.	Comment introduire le recours ?	45
11.2.	Quel est le point de départ du délai endéans lequel un recours peut être introduit en l'absence de décision de l'autorité compétente ?	47
11.3.	Quelle est la procédure suivie par la DG03 ?	47

11.4.	Dans quel délai la décision doit-elle être adressée au requérant et quelles sont les conséquences du non-respect du délai ?	48
11.5.	A qui la décision doit-elle être adressée et quelle est la publicité prévue ?	49
11.6.	Une réparation peut-elle être accordée en cas de carence de l'autorité ?	49
12.	Que contient un permis d'environnement ?	50
13.	Quelles sont les conditions d'exploitation ?	51
13.1.	Quel peut être leur contenu ?	55
13.2.	Dans quel délai les nouvelles conditions générales, sectorielles et intégrales sont-elles d'application ?	56
13.3.	Dans quelles limites peuvent être rédigées les conditions particulières ?	57
13.4.	Quelles sont les obligations de l'exploitant ?	57
13.5.	Une sûreté peut-elle être imposée à l'exploitant ?	58
13.6.	Un comité d'accompagnement du projet peut-il être imposé ?	59
14.	Quand le permis est-il exécutoire ?	60
15.	Quand le permis doit-il être mis en œuvre ?	60
16.	Quelle est la durée de validité du permis d'environnement ?	61
17.	Installations soumises à déclaration préalable	61
17.1.	Quand faut-il faire une déclaration ?	61
17.2.	Quelles sont les activités et installations soumises à déclaration ?	62
17.3.	Comment se fait et s'officialise la déclaration ?	62
17.4.	Quelles sont les conditions d'exploitation ?	63
17.5.	Comment est tenu le registre des déclarations ?	64
17.6.	Quand peut-on commencer l'exploitation ?	65
17.7.	Quelle est la durée du droit d'exploiter une installation de classe 3 ?	65
18.	Quel est le sort réservé aux autorisations d'exploitation accordées avant le 1^{er} octobre 2002 ?	65
19.	Que faut-il faire en cas de changement d'exploitant ?	66
20.	Un permis peut-il être modifié, suspendu ou retiré même en l'absence d'infraction ?	67
20.1.	Qui peut en prendre l'initiative ?	68
20.2.	Quelle est la procédure à suivre ?	69
20.2.1.	Modification	69
20.2.2.	Suspension ou retrait	71
20.2.3.	Recours	71

21.	Quelles mesures peut prendre le fonctionnaire technique en cas d'accroissement des risques d'accident majeur dans une zone où se trouvent une ou plusieurs installations comprenant des substances dangereuses ?	72
22.	Quelles mesures peuvent être prises par rapport à l'exploitation de l'établissement ?	72
22.1.	Quelle est la procédure relative au plan de remise en état ?	73
22.2.	Quels sont les recours contre le plan de remise en état ?	74
23.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	75
23.1.	Quand faut-il établir un plan d'inspection environnementale ?	75
23.2.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	76
23.3.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	76
23.4.	Quelles sont les formes à respecter lors de l'échantillonnage ?	79
23.5.	Quelles sont les modalités de contrôles particulières relatives à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs ?	80
24.	Quelles sont les infractions et comment sont-elles sanctionnées ?	80
24.1.	Infractions et sanctions	80
24.1.1.	Extinction éventuelle de l'action publique moyennant une transaction	81
24.2.	Autres sanctions	82
24.2.1.	Mesures de restitution	82
24.3.	Suspension ou retrait justifié par une infraction	83
25.	Quand est infligée une amende administrative ?	84
II	LE PERMIS UNIQUE	87
1.	Cadre juridique	87
2.	Introduction	87
3.	Quelles sont les spécificités de la procédure ?	88
3.1.	Autorité compétente	88
3.2.	Comment constituer le dossier de demande ?	89
3.3.	Quelle est la procédure de délivrance du permis unique ?	89
3.3.1.	Envoi de la demande au fonctionnaire délégué	89
3.3.2.	Comment le dossier est-il déclaré complet et recevable ?	90
3.3.3.	A partir de quel jour se calculent les délais de procédure ?	91
3.3.4.	Enquête publique	91
3.3.5.	Comment sont sollicités les avis des autorités consultées ?	91
3.3.6.	Que peut faire le demandeur s'il désire apporter des modifications à son projet en cours de procédure ?	92

3.3.7.	Comment le rapport de synthèse est-il rédigé ?	92
3.3.8.	Décision de l'autorité compétente	93
4.	Quelles sont les spécificités du recours contre la décision ?	94
5.	Quid en l'absence d'envoi de la décision quant à la délivrance du permis dans le délai ?	95
6.	Quelles sont les particularités lorsqu'il s'agit d'un projet mixte impliquant une modification à la voirie communale ?	95
7.	Comment le registre des permis est-il tenu ?	96
8.	Quid si les travaux n'ont pas commencé dans les 2 ans de la délivrance du permis ?	97
III	LE PERMIS D'URBANISME	99
1.	Cadre juridique	99
2.	Introduction	100
2.1.	Protection du patrimoine	101
3.	Quand faut-il un permis d'urbanisme ?	101
3.1.	Actes et travaux soumis à permis d'urbanisme	101
3.2.	Définitions au regard de différents actes soumis à permis	103
3.2.1.	Création d'un nouveau logement dans une construction existante (6°)	103
3.2.2.	Modification de la destination de tout ou partie d'un bien (7°)	103
3.2.3.	Modification de répartition des surfaces de vente et des activités commerciales	104
3.2.4.	Modification sensible du relief du sol (9°)	105
3.2.5.	Culture de sapins de Noël (14°)	106
3.2.6.	Haie, arbuste (11° et 12°)	107
3.2.7.	Zones protégées (13°)	110
3.3.	Actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme d'impact limité ou dispensés du concours obligatoire d'un architecte	111
4.	Comment introduire la demande ?	112
4.1.	Quelle est l'autorité compétente ?	113
4.1.1.	Le collège communal	113
4.1.2.	Le fonctionnaire délégué	115
4.1.3.	Le gouvernement	118
4.2.	Sous quelle forme la demande est-elle introduite ?	119
4.2.1.	Contenu de la demande de certificat d'urbanisme	119
4.2.2.	Contenu de la demande de permis d'urbanisme	119
4.2.3.	En combien d'exemplaires la demande doit-elle être introduite ?	121
4.3.	Évaluation des incidences sur l'environnement	121

4.4.	Conformité en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments (P.E.B.)	121
5.	Avant de demander un permis d'urbanisme, quel est l'intérêt de demander un certificat d'urbanisme ?	122
5.1.	Certificat d'urbanisme n° 1	123
5.1.1.	Comment la demande est-elle introduite ?	123
5.1.2.	Quelles informations contient le certificat d'urbanisme n° 1 ?	123
5.2.	Quelles informations contient le certificat d'urbanisme n° 2 ?	124
6.	Quelle est la procédure d'octroi du permis et du certificat d'urbanisme n° 2 ?	125
6.1.	Accusé de réception	125
6.2.	Quels sont les avis préalables obligatoirement requis ?	126
6.3.	Comment est organisée l'enquête publique ou l'annonce de projet ?	134
6.3.1.	Enquête publique	134
6.3.2.	Demandes soumises à annonce de projet	137
6.4.	Procédure particulière lorsque le projet porte sur l'ouverture ou la modification de la voirie communale	139
6.5.	Le demandeur peut-il modifier la demande de permis en cours de procédure ?	140
6.6.	Procédures particulières aux hébergements de loisir	141
6.7.	Quel est le délai de décision ?	141
6.7.1.	Décision prise par le Collège des bourgmestre et échevins	141
6.7.2.	Décision du fonctionnaire délégué ou du gouvernement	143
7.	Quel est le contenu du permis ?	144
7.1.	Quels écarts permet la législation ?	144
7.2.	Quelles sont les dérogations possibles ?	144
7.3.	Quelles sont les conditions et les charges d'urbanisme ?	147
7.3.1.	Motifs liés à la viabilisation du terrain	147
7.3.2.	Motifs liés à la protection des personnes, des biens ou de l'environnement	147
7.3.3.	Motifs liés à la planologie en cours	148
7.3.4.	Charges d'urbanisme	149
7.3.5.	Garanties financières	150
7.3.6.	Délai d'exécution des conditions et charges	151
7.4.	Quels sont les pouvoirs du fonctionnaire délégué lorsque le permis ou le certificat n° 2 est délivré par la commune ?	151
8.	De quelle publicité est entourée la délivrance du permis ?	152
8.1.	Affichage du permis	152
8.2.	Notification du début des actes et travaux	153
8.3.	Indication de l'implantation des constructions nouvelles	153

8.4.	Déclaration d'achèvement des travaux	153
8.5.	Constat de l'exécution des conditions ou des charges d'urbanisme et responsabilité décennale	153
9.	Quelle est la durée de validité d'un permis ?	154
9.1.	Quel est le délai de péremption du permis ?	154
9.2.	Quand la durée du permis est-elle limitée ?	155
9.3.	Le permis peut-il être suspendu ?	156
9.4.	Le permis peut-il être retiré ?	156
10.	Quelle est la procédure de recours ?	157
10.1.	Qui peut introduire un recours ?	157
10.1.1.	Recours introduit par le demandeur	157
10.1.2.	Recours du collègue communal	158
10.1.3.	Recours du fonctionnaire délégué	158
10.2.	Comment se déroule la procédure de recours ?	159
10.3.	Dans quel délai la décision doit-elle être prise ?	160
11.	Comment céder ou renoncer à son permis ?	161
12.	Quelles sont les infractions et comment sont-elles sanctionnées ?	162
12.1.	Infractions	162
12.2.	Comment les infractions sont-elles constatées ?	164
12.2.1.	Quels sont les agents compétents ?	164
12.2.2.	Avertissement préalable et mise en conformité	165
12.2.3.	Procès-verbal	165
12.2.4.	Accès	165
12.3.	Ordre d'interruption des travaux	166
12.3.1.	Procédure	166
12.3.2.	Mesures complémentaires	166
12.4.	Poursuites devant le tribunal correctionnel — sanctions	166
12.5.	Transaction et régularisation	168
12.5.1.	Transaction	168
12.5.2.	Permis de régularisation suite à procès-verbal de constat	171
12.5.3.	Mesures de restitution	172
IV	LE PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE	173
1.	Cadre juridique	173
2.	Introduction	173
3.	Que faut-il entendre par implantation commerciale?	174
4.	Qui est l'autorité compétente?	175
5.	Comment introduire la demande?	175
6.	Quelle est la procédure?	176

7.	Comment se déroule l'enquête publique?	177
8.	Le demandeur peut-il modifier son projet en cours de procédure ?	179
9.	Sur quels critères l'autorité doit elle se baser ?	179
10.	Quel est le délai de décision ?	180
11.	Quid des déclarations ?	180
12.	Quelle est la procédure en cas de modification et/ou d'extension ?	181
13.	Quelle est la procédure de recours ?	181
14.	Quel est le contenu du permis d'implantation commerciale ?	183
15.	Quels sont les effets du permis ?	184
16.	Quelle est la durée de validité du permis ?	184
17.	Quelles sont les obligations du titulaire du permis ?	185
18.	Quand le permis est-il périmé ?	186
V	EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	187
1.	Cadre juridique	187
2.	Introduction	187
3.	Quels sont les projets soumis à évaluation des incidences ?	187
4.	Que faire lorsqu'un projet est soumis à plusieurs autorisations ?	188
5.	Que contient la notice d'évaluation des incidences ?	189
6.	Quand faut-il réaliser une étude d'incidences ?	190
6.1.	Quand une étude d'incidences peut-elle être imposée en dehors de la liste des projet qui y sont obligatoirement soumis ?	190
6.2.	Que doit faire le demandeur si son dossier est incomplet à défaut d'étude d'incidences ?	191
7.	Quel est le contenu de l'étude d'incidences ?	193
7.1.	Quel est le contenu défini par la législation ?	193
7.2.	Quid en cas de doute sur le contenu de l'étude ?	194
7.3.	Quid si, après introduction de la demande, un complément d'étude d'incidences est imposé ?	195
7.4.	Que faire si le demandeur modifie son projet suite aux conclusions de l'étude d'incidences ?	195
8.	De quelle réunion d'information préalable l'étude d'incidences est-elle précédée ?	195

9.	Quelles sont les particularités de l'enquête publique suite à l'étude d'incidences ?	196
10.	Quels sont les avis supplémentaires à solliciter par l'autorité compétente en cas d'étude d'incidences ?	196
11.	Quid lorsque le projet est susceptible d'avoir des incidences en dehors du territoire de la Région wallonne ?	197
12.	Auteur de l'étude d'incidences	198
12.1.	Quelles sont les différentes catégories d'agrément ?	199
12.2.	Quelle est la procédure d'agrément des auteurs d'études d'incidences ?	200
12.2.1.	Où et comment introduire la demande ?	200
12.2.2.	Quels sont les critères requis pour obtenir l'agrément ?	200
12.2.3.	Quel est le contenu de la demande ?	201
12.2.4.	Comment se déroule la procédure ?	201
12.2.5.	Que doit faire l'auteur d'étude agréé en cas de modification d'un des éléments indiqués dans la demande d'agrément ?	202
12.2.6.	L'agrément peut-il être suspendu ou retiré ?	202
12.3.	Dans quelles conditions une personne choisie pour réaliser une étude d'incidences peut-elle être récusée ?	203
13.	Quelles sont les sanctions en cas de non-respect de la législation sur l'évaluation des incidences ?	204
VI	PERMIS DE RECHERCHES ET CONCESSIONS MINIÈRES	205
1.	Introduction	205
2.	Cadre juridique	205
3.	Qu'est-ce qu'une mine ?	205
4.	Permis de recherche	206
4.1.	Qui peut entreprendre une recherche minière ?	206
4.2.	Quelle est la procédure d'octroi ?	206
4.2.1.	Où et comment introduire la demande ?	206
4.2.2.	Qui délivre le permis de recherche ?	206
4.3.	Durée du permis de recherche ?	207
4.4.	Comment obtenir une extension du permis de recherche ?	207
4.5.	Un permis de recherche peut-il être retiré ?	207
5.	Concession de mine	207
5.1.	Qui peut être titulaire d'un acte de concession ?	208
5.2.	Quelle est la procédure d'octroi ?	208
5.3.	Quels sont les effets de la concession ?	208
5.3.1.	Transfert de propriété	208
5.3.2.	Redevance au profit des propriétaires	208

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

5.3.3.	Propriété des substances non concédées	209
5.4.	Un acte de concession peut-il être retiré ?	209
5.4.1.	Déchéance	209
5.4.2.	Retrait d'une concession pour stockage de gaz	209
6.	Travaux de recherche et d'exploitation	209
7.	Réparation des dommages	210
8.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	210
VII	PERMIS DE VALORISATION DES TERRILS	213
1.	Cadre juridique	213
2.	Introduction	213
3.	Quand faut-il un permis de valorisation ?	213
4.	Quelle est la procédure d'octroi ?	214
4.1.	Où et comment introduire la demande ?	214
4.2.	Qui délivre le permis ?	214
5.	Caducité du permis de valorisation	215
6.	Expropriations nécessaires à l'exploitation	215
7.	Le permis de valorisation peut-il être modifié, suspendu ou retiré ?	215
8.	Existe-t-il une procédure de recours ?	216
9.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	216
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE		217
I	PERMIS D'ENVIRONNEMENT	219
1.	Cadre juridique	219
2.	Introduction	224
3.	Quand faut-il un permis d'environnement ?	224
3.1.	Quelles sont les installations classées ?	225
3.1.1.	La nomenclature des installations classées	225
3.1.2.	L'application de plusieurs rubriques de la nomenclature	226
3.2.	Quels sont les actes soumis à permis d'environnement ?	226
3.2.1.	Exploitation d'une installation nouvelle	226
3.2.2.	Expiration du délai de validité d'un permis	227
3.2.3.	Déplacement d'une installation	227
3.2.4.	Echéance d'un permis	228
3.2.5.	Installation qui vient d'être classée	228

3.2.6.	Transformation ou extension d'une installation et remise en exploitation	229
4.	Faut-il un certificat ou un permis d'environnement ?	230
5.	Comment constituer un dossier de demande ?	231
5.1.	Quel formulaire de demande choisir ?	231
5.2.	En combien d'exemplaires la demande doit-elle être introduite ?	232
5.3.	La demande concerne-t-elle plusieurs installations ?	232
5.4.	Comment remplir le formulaire de demande ?	233
5.5.	Faut-il payer un droit de dossier ?	234
5.6.	S'agit-il d'un projet mixte ?	235
5.7.	Quand faut-il une étude de pollution de sol ?	236
5.8.	Quand faut-il un audit énergétique ?	237
5.9.	Quelles sont les règles à suivre si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000 ?	238
5.9.1.	Quand faut-il une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 ?	238
5.9.2.	Faut-il une enquête publique ?	240
5.9.3.	Quelles sont les particularités de la décision de l'autorité compétente ?	240
5.10.	Quid si le projet porte sur les emplacements de parking ?	242
6.	Où et comment introduire la demande ?	243
6.1.	Dépôt ou envoi à la commune	244
6.2.	Dépôt ou envoi à l'IBGE	244
6.2.1.	Personnes de droit public	244
6.2.2.	Installations d'utilité publique	245
7.	Procédure de délivrance	246
7.1.	Réception de la demande	246
7.1.1.	Le dossier est complet	246
7.1.2.	Le dossier est incomplet	247
7.2.	Classe 1B : Certificat ou permis d'environnement sans certificat préalable	247
7.2.1.	Instruction préalable	247
7.2.2.	La demande fait-elle l'objet d'une publicité ?	247
7.2.3.	Quels sont les avis préalables requis ?	250
7.2.4.	Qui prend la décision et dans quel délai ?	251
7.2.5.	Quelle publicité entoure la décision ?	252
7.2.6.	Que se passe-t-il en cas de projet mixte ?	252
7.3.	Classe 2, 1D et installations temporaires : permis d'environnement	253
7.3.1.	La demande fait-elle l'objet d'une publicité ?	253
7.3.2.	Quand le dossier est-il transmis à l'IBGE	254
7.3.3.	Quels sont les avis préalables requis ?	255
7.3.4.	Qui délivre le permis d'environnement ?	255

7.4.	Classe 1A : certificat ou permis d'environnement	256
7.4.1.	Etude d'incidences sur l'environnement	256
7.4.2.	Que doit contenir en plus le dossier de demande ?	256
7.4.3.	Qui élabore le cahier des charges ?	257
7.4.4.	Le cahier des charges fait-il l'objet d'une publicité ?	257
7.4.5.	Qui fixe les modalités de l'étude d'incidences ?	259
7.4.6.	Comment s'effectue l'étude d'incidences ?	260
7.4.7.	Adaptation de la demande au résultat de l'étude d'incidences	262
7.4.8.	La demande fait-elle l'objet d'une publicité ?	262
7.4.9.	Quels sont les avis préalables requis ?	264
7.4.10.	Qui prend la décision et dans quel délai ?	264
7.4.11.	Quelle publicité entoure la décision ?	265
7.4.12.	Que se passe-t-il en cas de projet mixte ?	266
7.5.	Classe 1A et 1B : permis d'environnement après délivrance d'un certificat	266
7.5.1.	Qui prend la décision et dans quel délai ?	266
7.5.2.	Quelle publicité entoure la décision ?	267
7.5.3.	Que se passe-t-il en cas de projet mixte ?	267
8.	Quels facteurs influencent la décision ?	267
9.	Comment la décision est-elle motivée ?	269
10.	Que contient un certificat ou un permis d'environnement ?	269
10.1.	Un certificat d'environnement	269
10.2.	Un permis d'environnement	270
10.2.1.	Conditions d'exploitation	270
10.2.2.	Conditions particulières	273
10.2.3.	Contenu type	275
10.2.4.	Autres obligations	276
11.	Quelle est la durée d'un certificat et d'un permis d'environnement ?	277
11.1.	Durée du certificat d'environnement	277
11.2.	Durée du permis d'environnement	277
11.2.1.	Durée initiale	277
11.2.2.	Prolongation	278
12.	Dans quel délai le permis doit-il être mise en œuvre ?	280
13.	Un permis peut-il être modifié, suspendu, retiré ou scindé ?	281
13.1.	Modification	281
13.2.	Suspension ou retrait	282
13.3.	Procédure de modification, suspension ou retrait du permis	282
13.4.	Scission du permis	283
14.	Activités soumises à déclaration préalable	283
14.1.	Quelles activités sont soumises à déclaration préalable ?	283

14.2.	Comment faire une déclaration ?	284
14.3.	Quand peut-on commencer l'activité ?	284
15.	Quelle est la procédure de recours ?	284
15.1.	Recours devant le Collège d'environnement	285
15.1.1.	Quelles décisions sont susceptibles de recours ?	285
15.1.2.	A qui le recours est-il ouvert ?	285
15.1.3.	Comment et dans quel délai introduire le recours ?	285
15.1.4.	Quel est l'effet de l'introduction du recours ?	286
15.1.5.	Quelle est la procédure devant le Collège d'environnement ?	286
15.1.6.	Quel est le délai de décision ?	287
15.1.7.	Quel est le contenu de la décision ?	287
15.1.8.	Quelle publicité entoure la décision ?	288
15.2.	Recours devant le Gouvernement régional	288
15.2.1.	Quelles décisions sont susceptibles de recours ?	288
15.2.2.	A qui le recours est-il ouvert ?	288
15.2.3.	Comment et dans quel délai introduire le recours ?	289
15.2.4.	Quel est l'effet de l'introduction du recours ?	289
15.2.5.	Quelle est la procédure devant le Gouvernement régional ?	289
15.2.6.	Quel est le délai de décision ?	289
15.2.7.	Quel est le contenu de la décision ?	290
15.2.8.	Quelle publicité entoure la décision ?	290
16.	Quelles sont les infractions ?	290
16.1.	Contrevenir à l'interdiction d'exploiter une catégorie d'installations ou certains aspects de celle-ci	290
16.2.	Accomplir sans permis d'environnement un acte qui y est soumis	291
16.3.	Contrevenir aux conditions générales d'exploitation	291
16.4.	Contrevenir aux conditions particulières fixées par le permis d'environnement	291
16.5.	Contrevenir aux lois et règlements en matière d'environnement	291
16.6.	Faire obstacle à l'organisation ou au déroulement d'un élément de la procédure d'instruction d'une demande de certificat ou de permis d'environnement	292
16.7.	Faire entrave à la surveillance	292
16.8.	Contrevenir à l'une des obligations générales incombant à l'exploitant d'une installation classée	292
16.9.	Ne pas obtempérer à une décision imposant des conditions nouvelles en cours d'exploitation	292
16.10.	Quelles sont les sanctions pénales ?	293
16.11.	Quelles sont les sanctions administratives ?	293
17.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	294
17.1.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	294

17.2.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	294
17.2.1.	Accès aux locaux	294
17.2.2.	Pouvoir général d'enquête	295
17.2.3.	Procès-verbal	295
17.3.	Quelles mesures administratives peuvent-ils prendre ?	296
17.3.1.	Avertissement	296
17.3.2.	Toute mesure nécessaire	296
17.3.3.	Interruption des travaux	297
II	LE PERMIS D'URBANISME	299
1.	Cadre juridique	299
2.	Introduction	302
3.	Quand faut-il un permis d'urbanisme ?	302
3.1.	Actes soumis à permis d'urbanisme	302
3.2.	Actes dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du fonctionnaire délégué ou de l'avis de la commune ou de l'intervention d'un architecte (applicable aux biens ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection)	304
3.2.1.	Sont dispensés de permis d'urbanisme	304
3.2.2.	Sont dispensés, selon le cas, de l'avis du fonctionnaire délégué ou de l'avis de la commune	315
3.2.3.	Actes et travaux dispensés de l'intervention d'un architecte	317
3.3.	Actes dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du fonctionnaire délégué, de l'avis de la commune, de l'intervention d'un architecte ou de l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites (applicable aux biens faisant l'objet d'une mesure de protection)	318
3.3.1.	Dispositions générales	318
3.3.2.	Installations temporaires et de chantiers	319
3.3.3.	Actes et travaux de voirie	320
3.3.4.	Travaux de transformation et d'aménagements intérieurs	322
3.3.5.	Les changements de destination et les changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme	323
3.3.6.	Démolition sans reconstruction et démontage	324
3.3.7.	Aménagements, constructions, transformations et modifications extérieurs	325
3.3.8.	Enseignes et publicités	328
3.3.9.	Fouilles et sondages	328
3.3.10.	Aménagements de jardins, espaces verts, cimetières et abattages d'arbres	328
4.	Certificat ou permis d'urbanisme ?	330

5.	Comment constituer un dossier de demande ?	330
5.1.	Faut-il faire intervenir un architecte ?	330
5.2.	Quel formulaire de demande choisir ?	331
	5.2.1. Les différents formulaires et annexes	331
	5.2.2. Protection du patrimoine – « permis unique »	332
5.3.	Actes et travaux de construction et de transformation	334
	5.3.1. Avec ou sans modification du volume construit	334
	5.3.2. Sans modification du volume construit	338
5.4.	Placement de dispositifs de publicité	339
	5.4.1. Dispositifs de publicité	339
	5.4.2. Placement d'enseignes ou de dispositifs de publicité associés à l'enseigne	340
5.5.	Démolition	341
	5.5.1. Documents	341
	5.5.2. Documents graphiques	342
5.6.	Modifications de la destination ou de l'utilisation d'un bien	343
	5.6.1. Modifications de la destination ou de l'utilisa- tion d'un bien non bâti	344
	5.6.2. Modifications sans travaux de la destination ou de l'utilisation d'un bien bâti	346
5.7.	Modification sensible du relief du sol, déboisement, défri- chage ou modification de la végétation de toute zone protégée	347
	5.7.1. Documents	347
	5.7.2. Documents graphiques	348
5.8.	Abattage d'arbres à haute tige	349
	5.8.1. Documents	349
	5.8.2. Documents graphiques	350
5.9.	Utilisation habituelle d'un terrain	350
	5.9.1. Documents	350
	5.9.2. Documents graphiques	352
5.10.	Actes et travaux d'infrastructures	353
	5.10.1. Documents	353
	5.10.2. Documents graphiques	353
5.11.	Quels sont les documents à joindre pour l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement ?	354
	5.11.1. Projets soumis à étude d'incidences	355
	5.11.2. Projets soumis à rapport d'incidences	356
5.12.	Quels sont les documents à joindre pour déterminer la performance énergétique des bâtiments ?	356
	5.12.1. Quand faut-il joindre une proposition de PEB ?	356
	5.12.2. Comment rédiger une proposition de PEB ?	357
	5.12.3. Quels sont les possibilités de dérogation aux exigences de PEB ?	358
5.13.	Quelles sont les règles à suivre si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000 ?	359

6.	S'agit-il d'un projet mixte ?	359
7.	Où et comment introduire la demande ?	359
7.1.	Dépôt ou envoi à la commune	359
7.2.	Dépôt ou envoi à l'A.A.T.L.	360
7.3.	Protection du patrimoine	361
8.	Quelle est la procédure de délivrance ?	361
8.1.	Réception de la demande	361
8.2.	Et si le projet est soumis à étude d'incidences ?	362
8.2.1.	Quels sont les projets soumis à étude d'incidences ?	362
8.2.2.	Qui élabore le cahier des charges ?	364
8.2.3.	Le cahier des charges fait-il l'objet d'une publicité ?	365
8.2.4.	Qui fixe les modalités de l'étude d'incidences ?	367
8.2.5.	Comment s'effectue l'étude d'incidences ?	368
8.2.6.	Adaptation de la demande au résultat de l'étude d'incidences	369
8.2.7.	La demande fait-elle l'objet d'une publicité ?	370
8.3.	Le projet est-il soumis à un rapport d'incidences ?	370
8.3.1.	Quels projets sont soumis à rapport d'incidences ?	370
8.3.2.	Que doit contenir en plus le dossier de demande ?	372
8.3.3.	Dans quel délai le dossier est-il instruit ?	373
8.3.4.	Que contient le dossier soumis à enquête publique ?	373
8.4.	La demande fait-elle l'objet d'une publicité ?	373
8.4.1.	Quelles sont les mesures de publicité ?	374
8.4.2.	Quelle est la durée de l'enquête ?	374
8.4.3.	Quelles sont les obligations du fonctionnaire pendant l'enquête ?	374
8.4.4.	Avis de la commission de concertation	374
8.4.5.	Avis de l'IBGE	376
8.5.	Quand l'avis du fonctionnaire délégué est-il requis ?	376
8.5.1.	Avis obligatoire	376
8.5.2.	Dispense d'avis	377
8.5.3.	Teneur de l'avis	380
8.6.	Peut-on modifier la demande en cours de procédure ?	380
8.6.1.	Le demandeur	380
8.6.2.	L'autorité compétente	381
8.7.	Qui prend la décision ?	381
8.8.	Quel est le délai de décision ?	383
8.9.	Que faire en cas de dépassement de délai ?	385
8.10.	Quelle publicité entoure la décision ?	386
9.	Un permis peut-il être modifié ?	387
10.	Un permis peut-il être suspendu ou annulé ?	388
10.1.	Suspension du permis	388
10.2.	Annulation du permis	388

11.	Que contient un certificat ou un permis d'urbanisme ?	389
11.1.	Un certificat d'urbanisme	389
11.2.	Un permis d'urbanisme	390
11.2.1.	Charges d'urbanisme	390
11.2.2.	Planning d'exécution du permis	391
11.2.3.	Exigences liées aux performances énergétiques des bâtiments	391
12.	Quelle est la durée d'un certificat ou d'un permis d'urbanisme ?	392
12.1.	Durée du certificat d'urbanisme	392
12.2.	Durée du permis d'urbanisme	392
12.2.1.	Permis normal	392
12.2.2.	Permis à durée limitée	393
13.	Quelle est la procédure de recours ?	395
13.1.	Introduction du recours	395
13.2.	Avis du Collège d'urbanisme	396
13.3.	Décision du Gouvernement	396
14.	Quelles sont les infractions ?	397
14.1.	Exécuter des actes ou travaux soumis à permis sans permis préalable ou postérieurement à la péremption du permis	397
14.2.	Poursuivre des actes et maintenir des travaux exécutés sans permis ou au-delà de la durée de validité du permis ou encore après l'annulation de celui-ci	398
14.3.	Enfreindre certaines prescriptions réglementaires	398
14.4.	Enfreindre certaines obligations d'information	399
14.5.	De quelles peines sont sanctionnées ces infractions ?	399
14.6.	Quelles sont les alternatives à la sanction pénale ?	400
15.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	401
15.1.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	401
15.2.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	401
15.3.	Quelles mesures administratives peuvent-ils prendre ?	402
15.3.1.	Interruption des travaux	402
15.3.2.	Remise en état	402
III	AUTORISATION DE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES	403
1.	Cadre juridique	403
2.	Introduction	403
2.1.	Qu'est-ce qu'une eau usée ?	404
2.1.1.	Eaux usées domestiques normales	404
2.1.2.	Eaux usées autres que domestiques normales	405
2.1.3.	Eaux de refroidissement	405
2.2.	Qu'est-ce qu'une eau de surface ?	405
2.3.	Quand une eau de surface est-elle polluée ?	405

3.	Quand faut-il une autorisation de déversement ?	406
4.	Quelle est la procédure d'octroi ?	406
4.1.	Qui délivre l'autorisation ?	406
4.2.	Un recours est-il ouvert ?	406
5.	Quel est le contenu de l'autorisation ?	406
6.	Quelles sont les infractions ?	407
6.1.	Interdiction de polluer les eaux de surface	407
6.1.1.	Rejet direct	407
6.1.2.	Rejet indirect	407
6.2.	Interdiction de jeter des déchets broyés	407
6.3.	Déversement d'eaux usées dans une voie artificielle d'écoulement des eaux pluviales	408
6.4.	Déversement d'eaux usées sans autorisation	408
6.5.	Non-respect des conditions de déversement	408
6.6.	Déversement d'eaux usées contenant certaines substances dangereuses	409
6.7.	Détérioration des installations d'épuration	409
6.8.	Opposition à la surveillance	409
6.9.	Sanction pénale	409
7.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	410
7.1.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	410
7.2.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	410
7.3.	Quelles mesures administratives peuvent-ils prendre ?	410
IV	AUTORISATION DE CAPTAGE	411
1.	Cadre juridique	411
2.	Introduction	412
2.1.	Qu'est-ce qu'une eau souterraine ?	412
2.2.	Qu'est-ce qu'une prise d'eau souterraine ou un captage ?	412
2.3.	Qu'est-ce qu'une zone de captage ou de protection ?	413
3.	Quand faut-il une autorisation ?	413
3.1.	Actes soumis à autorisation	413
3.2.	Actes exemptés d'autorisation	413
3.3.	Catégories de prises d'eau	414
4.	Quelle est la procédure d'octroi ?	414
4.1.	Classe 1 (< 96 m ³)	414
4.2.	Classe 2 (> 96 m ³)	415
4.3.	Prises d'eau mises en service avant le 15 juillet 1947	416
4.4.	Afflux fortuits d'eau souterraine	416
5.	Quel est le contenu de l'autorisation ?	417
5.1.	Conditions de l'autorisation	417
5.2.	Délimitation d'une zone de captage et de protection	417

5.3.	Contrôle du débit	418
5.4.	Prises d'eau mises en service avant le 15 juillet 1947	418
6.	L'autorisation peut-elle est modifiée, suspendue ou retirée ?	418
6.1.	Modification de l'autorisation	418
6.2.	Suspension ou retrait de l'autorisation	419
7.	Quand l'autorisation est-elle périmée ?	419
8.	Que faire en cas de changement d'exploitant ou de cessation d'utilisation d'un captage ?	419
9.	Quelles sont les infractions ?	420
9.1.	Captage d'eau souterraine sans autorisation ou sans en respecter les conditions	420
9.2.	Obstacle à la surveillance	420
10.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	421
10.1.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	421
10.2.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	421
10.3.	Quelles mesures administratives peuvent-ils prendre ?	421
V	AUTORISATION DE REJET DE SUBSTANCES DANGEREUSES	423
1.	Introduction	423
2.	Quand faut-il une autorisation ?	423
2.1.	Activités soumises à autorisation	424
2.2.	Activités exemptées d'autorisation	424
3.	Quelle est la procédure d'octroi ?	424
4.	Quel est le contenu de l'autorisation ?	425
4.1.	Autorisation de rejet	425
4.2.	Autorisation d'élimination ou de dépôt	425
4.3.	Durée de l'autorisation	426
5.	L'autorisation peut-elle être modifiée ou retirée ?	426
6.	Quelles sont les infractions ?	426
6.1.	Rejet de substances dangereuses non autorisé	426
6.2.	Altération des eaux souterraines	426
6.3.	Obstacle à la surveillance	427
6.4.	Sanctions pénales	427
7.	Quelles sont les modalités de contrôle ?	428
7.1.	Qui est chargé de la constatation des infractions ?	428
7.2.	Quels sont leurs moyens d'investigation ?	428
7.3.	Quelles mesures administratives peuvent-ils prendre ?	428

ANNEXES	429
I RÉGION WALLONNE: LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES ET DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES	431
IBIS RÉGION WALLONNE: ANNEXE XXIII DE L'ARRÊTÉ « PROCÉDURE »	529
II QUANTITÉS SEUILS POUR LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES DANGEREUSES	535
1. Introduction	535
2. Substances désignées	535
2.1. Notes	537
3. Catégories de substances et de préparations non spécifiquement désignées dans la partie 1	539
3.1. Notes	539
III [...] [A.G.W. 28.04.2005] — DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET À CERTAINES PROFESSIONS	545
IV RÉGION WALLONNE : ACTES, TRAVAUX ET INSTALLATIONS EXONÉRÉS DU PERMIS D'URBANISME, D'IMPACT LIMITÉ OU QUI NE REQUIÈRENT PAS LE CONCOURS OBLIGATOIRE D'UN ARCHITECTE	547
V RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE: NOMENCLATURE DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS	577